

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE

77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89

Fax : 01.64.33.86.66

courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**Lundi 5 juillet 2021
à 20 h
Salle Ruelle aux Loups**

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent conseil municipal

Délibérations

2021-17 - Révision du tarif cantine, études surveillées, accueil périscolaire et centre de loisirs

2021-18 - Modalités de constitution et/ou de reprises de provisions pour dépréciation d'actifs circulant.

2021-19 Associations : demande de subventions

2021-20 Subvention OCCE (Office central de la coopération à l'école)

2021-21 Tarif forains

2021-22 Questions diverses : Demande d'indemnisation d'un pneu

2021-23 Questions diverses : Demande de coupe d'acacia

Nombre de conseillers

en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 13

L'an deux mille vingt et un le cinq juillet à vingt heures

le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :

28 juin 2021

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – CASCALES Rodolphe - DANET Céline - DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle – SALAMONE Célestin – LONGUET Bérangère – LEFRANÇOIS Philippe

Absent excusés : M. Jean-Luc SCANZAROLI et Mme Lydie ZITOUNI

Absent représenté : M. Jean-Marie MORLET par M. Bruno MERLIN

Secrétaire de séance: Josiane RISPINCELLE

2021-17 Révision du tarif cantine, études surveillées, accueil périscolaire et centre de loisirs

Madame le Maire informe le conseil que depuis 2015 il n'y a eu aucune évolution des tarifs de la cantine, des études surveillées, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

Il convient désormais pour une bonne administration de la commune d'augmenter l'ensemble des prestations pour la rentrée scolaire comme suit :

- Repas cantine : 4.00 €
- Garderie : Matin 2.75 € Après-midi 16 h30 à 18 h : 3,50 € 18 h à 19 h : 1.75 €
- Etudes surveillées : Après-midi 16 h 30 à 18 h : 3,50 €
- Centre de loisirs les mercredis :
7 h 30 à 19 h : 19,00 € 7 h 30 à 12 h : 8,50 € 14 h à 19 h : 8.50 €
7 h 30 à 14 h avec repas : 12,50 € 12 h à 19 h avec repas : 12,50 €
- Centre de loisirs pendant les vacances : 19 € journée Forfait une semaine : 80,00 €

La réduction de 50 % pour le 3^{ème} enfant et suivants s'applique pour l'ensemble des prestations.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-18 - Modalités de constitution et/ou de reprises de provisions pour dépréciation d'actifs circulant.

VU l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2321-2 du CGCT 29°,

VU l'article R.2321-2 du CGCT 3°,

Considérant que la combinaison des textes réglementaires précités fait des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire à appauvrir la collectivité,

Considérant qu'en cas de volumétrie importante des restes à recouvrer, la collectivité peut retenir une méthode combinant une méthode statistique de calcul des provisions pour dépréciation des actifs circulants et une méthode de provision débiteur par débiteur,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 0 contre,

APPROUVE la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants selon la méthode de calcul statistique retenue ci-dessous pour le budget de la commune :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation à hauteur de 100 %

DÉCIDE de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la commune

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-19 – Associations : demande de subventions

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations par une délibération distincte de celle du budget habituellement voté lors de la même séance.

Il est proposé au conseil de déterminer les subventions allouées aux associations ci-dessous :

- Judo club2000 €
- Feel ness1000 €
- APE les Germinions800 €
- Union sportive Trilport Germigny (USTG) ...400 €

VOTE : Contre (0), Abstention (1), Pour (12)

2021-20 - Subvention OCCE (Office central de la coopération à l'école)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'Office central de la coopération à l'école par une délibération distincte de celle du budget habituellement voté lors de la même séance.

Il est proposé au conseil de déterminer le versement d'un montant de subvention de 2500 € à l'OCCE.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-21 – Tarif forains

La commune organise chaque année une fête communale à thème et pour lui donner un caractère encore plus festif, des manèges et attractions pour enfants proposés par des forains sont présents.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des emplacements forains à compter du 1^{er} août 2021, Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les emplacements forains à compter du 1^{er} août 2021 comme suit :

- Auto tamponneuse	100 €
- Machine à sous	65 €
- Manège enfant	60 €
- Trampoline	30 €
- Tir	35 €
- Pêche au canard	10 €
- Petite restauration et confiserie	30 €
- Structure gonflable	10 €
- Barbe à papa	10 €

Ces recettes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes diverses de la commune.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

2021-22 Questions diverses : Demande d'indemnisation d'un pneu

Lors du conseil du 30 janvier 2021, Madame le Maire avait donné lecture de la demande de Mme Bourlier qui indiquait dans son mail avoir crevé un pneu et abîmé une jante en passant dans un nid de poule route de Rezel.

Le conseil municipal avant de prendre une décision souhaitait s'assurer que Mme Bourlier n'avait pas obtenu un remboursement par sa compagnie d'assurance.

Au vu de la facture que Mme Bourlier a adressé, le conseil municipal accepte le remboursement à hauteur de 300,00 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (4), Pour (9)

2021-23 Questions diverses : Demande de coupe d'un acacia

Madame le Maire donne lecture de l'intégralité du courrier d'une administrée reçu le 31/05/2021 sollicitant notamment la coupe d'un acacia devant sa propriété.

Les membres de la commission environnement ont été consultés. Ils ont noté qu'une demande avait déjà été présentée par cette administrée visant à couper tous les acacias de sa rue et de la rue Renoir.

Par délibération n° 2020-35 en du 10 juin 2020 le conseil avait refusé cette demande.

L'acacia coupé à l'angle de la rue Degas et allée des Noyers était à 1.20 m de la clôture et une branche était accrochée au grillage. la personne refaisant sa clôture, il était nécessaire de le couper.

L'arbre situé devant l'administrée pour lequel la coupe est demandée est planté à 2.90 m de sa clôture et ne présente aucune gêne. A l'automne, un élagage est prévu pour une partie des arbres de cette rue.

L'arbre devant cette administrée est en fait un robinier faux-acacia et ne fait pas partie des espèces invasives mentionnées dans le futur PLU.

Les membres de la commission environnement ont émis un avis DEFAVORABLE à la coupe.

Le conseil municipal, après réflexion et au vu des différents éléments ci-dessus évoqués ne souhaite pas que cet arbre soit coupé.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fin du conseil à 20 h 20